

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

1. Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons examiné les états financiers de la société **Internationale Obligataire SICAV** relatifs à l'exercice allant du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008.

L'établissement des états financiers relève de la responsabilité de votre Conseil d'Administration et notre mission se limite à exprimer une opinion sur ces états financiers.

2. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision généralement admises incluant notamment les tests, les sondages, ainsi que toute autre procédure que nous avons jugé nécessaire en la circonstance. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

3. Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

4. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 et présentés ci-joints font apparaître un total actif de 38 932 904,068 Dinars. Parallèlement, les informations résumant la composition de l'actif laissent apparaître un actif net de 38 762 321,541 Dinars pour 364 896 actions aboutissant à une valeur liquidative par action de 106,228 Dinars. Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment, les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions de l'**Internationale Obligataire SICAV**, telles que énoncées par les normes comptables sectorielles.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

5. A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et de la variation de l'actif net de l'**Internationale Obligataire SICAV** pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

6. Nous avons procédé à la vérification de la conformité de l'**Internationale Obligataire SICAV** aux textes réglementaires régissant les organismes de placement collectif et en particulier les dispositions de la Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 :

- Division des risques par rapport à une même catégorie de valeurs mobilières :

La loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, prévoit au niveau de son article 29 que : « *les OPCVM ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat...* ».

Ces dispositions sont en général respectées par l'**Internationale Obligataire SICAV** au 31/12/2008 à l'exception de :

Participation	Date d'émission	Emprunt obligataire émis en dinars	Nombres d'obligations détenues	Valeur des obligations détenues en Dinars	% de détention
Sté Mouradi	30/08/2002	8 000 000	13 500	1 350 000	16,88%

- Proportions de composition des actifs :

Le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, prévoit au niveau de son article 2: « *Les actifs des organismes de placement collectif en valeurs mobilières visés à l'article 29 du code des organismes de placement collectif se composent dans une proportion de 80% de valeurs mobilières,... La proportion de 20% restante est constituée de liquidités et de quasi-liquidités* ».

Cet article a fait l'objet d'un communiqué du CMF daté du 13 janvier 2004 comportant les modalités pratiques de calcul de ces ratios.

La composition de l'actif de l'**Internationale Obligataire SICAV** se présente, au 31/12/2008, comme suit :

(Les montants sont exprimés en Dinars)

	Montant au 31/12/2008	Pourcentage des actifs	Ratios réglementaires ^(*)
(1) TOTAL VALEURS MOBILIERES (**)	30 883 495	79,32%	80% min
(2) TOTAL DISPONIBILITES	8 045 098	20,66%	20% max
TOTAL DES ACTIFS	38 932 904	100%	100%

(*) D'après le communiqué du Conseil du Marché Financier du 13 Janvier 2004.

(**) Il s'agit de la somme du Portefeuille-titres et des Placements monétaires.

Comme il a été présenté au niveau du tableau ci-dessus, les ratios (1) et (2), se rapportant à la composition des actifs des organismes de placement collectif, prévus par l'article 29 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, ne sont pas respectés par l'**Internationale Obligataire SICAV**, au 31/12/ 2008.

7. Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes données par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

8. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, Nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. A notre avis, le système de contrôle interne de « l'**Internationale Obligataire SICAV** », ne comporte pas d'anomalies pouvant affecter d'une manière significative la fiabilité de l'information financière.

ORGA AUDIT
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Med Salah BEN AFIA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales ainsi que celles de l'article 13 de la loi N° 88-92 du 2 Août 88 telles que modifiées par la loi N°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 telle que complétée par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, nous portons à votre connaissances que votre conseil d'administration a conclu les conventions suivantes :

- Une convention de gestion avec l'Intermédiaire International « INI » (Administrateur), en date du 3 Août 1998, moyennant une rémunération globale et forfaitaire égale à 0,5% toutes taxes comprises de l'actif net quotidien.

Il est à signaler que le conseil d'administration réuni le 13 Septembre 2006 a décidé que l'Internationale Obligataire SICAV prendra en charge certains frais initialement supportés par le gestionnaire aux termes de la dite convention. Il s'agit notamment de :

- La TCL, les commissions, les agios et autres frais bancaires ;
- La rémunération d'avocat, de consultants et d'experts ;
- La redevance du CMF et la rémunération du président du Conseil d'administration.

Cette décision a pris effet à partir du 1 Janvier 2007, et cela en vertu du communiqué du Conseil du Marché Financier daté du 5 Octobre 2006.

- Une convention de dépositaire avec l'Union Internationale de Banques « UIB » (Administrateur), en date du 3 Août 1998 telle que modifiée par l'avenant du 2 Juin 2000, prévoyant une commission de 0.2% toutes taxes comprises de l'actif net quotidien avec un plafond de 10 000 Dinars par an. Cette convention continue à produire ses effets.

Par ailleurs, votre conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, lors de sa réunion du 29 Février 2008, de confier à Monsieur le Président du conseil d'administration, une mission qui consiste à développer la diffusion des titres Internationale Obligataire – SICAV auprès d'un public large de particuliers et d'institutionnels. En contre partie de cette mission Monsieur le Président du conseil d'administration percevra une indemnité forfaitaire de 200 dinars par mois à compter du 1er Janvier 2008. Le conseil a décidé également d'accorder la même indemnité à Monsieur le Président du conseil d'administration, pour le même type de mission, au titre de 2007. A ce titre l'Internationale Obligataire – SICAV a procédé à la comptabilisation, au cours de 2008, d'une charge totale de 5 647,057 Dinars.

ORGA AUDIT
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Med Salah BEN AFIA

Internationale Obligataire Sicav
Bilan arrêté au 31 Décembre 2008
(En Dinars)

	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4.1	26 080 100,655	23 558 325,432
Obligations et valeurs assimilées		26 080 100,655	23 558 325,432
Placements monétaires et disponibilités	4.3	12 848 491,137	18 311 703,179
Placements monétaires		4 803 393,075	12 372 878,999
Disponibilités		8 045 098,062	5 938 824,180
Créances d'exploitation		4 312,276	332 828,605
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		38 932 904,068	42 202 857,216
Operateurs créditeurs		529,549	52 373,267
Autres créditeurs divers		170 052,978	113 712,933
TOTAL PASSIF	4.6	170 582,527	166 086,200
CAPITAL	4.5	37 213 409,161	40 418 598,033
SOMMES DISTRIBUABLES		1 548 912,380	1 618 172,983
ACTIF NET		38 762 321,541	42 036 771,016
PASSIF ET ACTIF NET		38 932 904,068	42 202 857,216

Internationale Obligataire Sicav
Etat de résultat
exercice clos le 31 Décembre 2008
(En Dinars)

	Note	31/12/2008	31/12/2007
Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 285 558,793	943 683,773
Dividendes		45 030,000	0,000
Revenus des obligations		1 240 528,793	943 683,773
Revenus des placements monétaires	4.4	613 741,355	795 407,957
Total des revenus des placements		1 899 300,148	1 739 091,730
Charges de gestion	4.7	210 107,816	201 091,044
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 689 192,332	1 538 000,686
Autres produits		18,748	1 497,278
Autres charges	4.8	76 353,001	57 876,279
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 612 858,079	1 481 621,685
Régularisation du résultat d'exploitation		-63 922,294	132 608,417
Report à nouveau		-23,405	3 942,881
SOMMES DISTRIBUABLES		1 548 912,380	1 618 172,983
Régularisation du résultat d'exploitation		63 922,294	-132 608,417
Report à nouveau		23,405	-3 942,881
Plus ou moins values potentielles		-9 133,352	7 134,304
Plus ou moins values réalisées		38 130,852	-4 286,281
Frais de négociation		-2 453,167	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 639 402,412	1 484 469,708

Internationale Obligataire Sicav
Etat de variation de l'actif net
exercice clos le 31 Décembre 2008
(En Dinars)

	31/12/2008	31/12/2007
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 639 402,412	1 484 469,708
Résultat d'exploitation	1 612 858,079	1 481 621,685
Variation des plus ou moins values potentielles	-9 133,352	7 134,304
Variation des plus ou moins values réalisées	38 130,852	-4 286,281
Frais de négociation	-2 453,167	0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	1 628 205,600	1 360 352,730
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-3 285 646,287	8 546 288,933
Souscriptions	28 469 176,361	24 755 454,222
Capital	27 073 000,000	23 638 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	522 920,882	453 154,534
Régularisation des sommes distribuables	548 675,433	453 057,219
Régularisation des sommes distribuables exercice clos	324 580,046	210 342,469
Rachats	31 754 822,648	16 209 165,289
Capital	30 243 300,000	15 461 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	584 354,087	296 355,565
Régularisation des sommes distribuables	612 597,900	320 448,801
Régularisation des sommes distribuables exercice clos	314 570,661	130 460,923
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 274 449,475	8 670 405,911
ACTIF NET		
En début d'exercice	42 036 771,016	33 366 365,105
En fin d'exercice	38 762 321,541	42 036 771,016
NOMBRE D' ACTIONS		
En début d'exercice	396 599	314 829
En fin d'exercice	364 896	396 599
VALEUR LIQUIDATIVE	106,228	105,993
TAUX DE RENDEMENT	4,071%	3,851%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE :

L'Internationale Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable à vocation obligataire sous la forme d'une Société Anonyme. Cette société est régie par la loi N°88/92 du 22/08/1988 sur les sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par la loi N°95-87 du 30/10/1995 et la loi 2001-83 du 24/07/2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et complétée par le décret n°2001-2278 du 25/09/ 2001.

La société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille d'obligations simples, d'obligations donnant accès au capital, de valeurs mobilières émises par l'Etat, les collectivités locales et celles garanties par l'Etat, acquises au moyen de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de L'Internationale Obligataire SICAV est confiée à l'Intermédiaire International « INI ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

L'Union Internationale de Banque « UIB » assure les fonctions de dépositaire pour la société International Obligataire SICAV.

L'organisation comptable de l'Internationale Obligataire SICAV est d'une manière générale aménagée conformément aux règles prévues par la norme comptable NC-01, norme comptable générale ainsi qu'aux dispositions des normes comptables des OPCVM.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31/12/2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Changement de la méthode de comptabilisation des plus ou moins values sur acquisition de BTA

L'Internationale Obligataire SICAV a acquis une nouvelle version du logiciel « BFI ». Cette version permet d'étaler les plus ou moins values sur acquisition des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA), résultant du paiement de prix de souscription différent de la valeur de remboursement, sur leur durée de détention. Cette nouvelle version a été mise en application, à partir du 07 Octobre 2008. Pour les BTA acquis avant cette date, l'étalement des plus ou moins values est effectué sur la période allant du 07 Octobre 2008 jusqu'à la date d'échéance de ces titres. Au cours de l'exercice 2008, ce changement de méthode de comptable a eu pour incidence la comptabilisation d'une moins value globale sur les BTA de 4 340,482 dinars.

3.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuelle à la date du 31/12/2008. La différence par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 26 080 100,655 Dinars et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2008	% actif net	% du cap émetteur
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES					
Titres des OPCVM					
TES SICAV	10000	1 028 435,696	1 030 890.000	2,66	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
Obligations de Sociétés					
AFRICA 2003 A 7ans 17/09/2003	3000	120 000,000	122 090,400	0,31	1,22
DJERBA AGHIR 2000 B 10 ans 01/04/2000	4000	100 647,260	104 761,968	0,27	2,52
AIL 2005 A 5 ans 15/08/2005	1500	60 000,000	61 188,000	0,16	0,61
E.O.AL 2002-1 7 ans 16/10/2002	5000	80 043,392	81 045,894	0,21	0,54
ATL 2003/1 5 ans 15/03/2004	5000	100 000,000	104 736,000	0,27	0,52
Obligations de Sociétés					
ATL 2008 5 ans 30/05/2008	5000	500 000,000	515 388.000	1,33	1,72
E.SUB ATL 2008 10 ans 22/08/2008	5000	500 000,000	509 592.000	1,31	3,40
BH 2008 15 ans 23/05/2008	5000	500 000,000	517 108.000	1,33	0,74
CIL 2002/2 7 ans 16/09/2002	2000	40 000,000	40 704.000	0,11	0,27
CIL 2002/3 7 ans 31/03/2003	2000	80 000,000	83 628.800	0,22	0,70
CIL 2008/1 5 ans 29/08/2008	10000	1 000 000,000	1 017 808.000	2,63	6,79
EL MOURADI 2002 B 7 ans 30/08/2002	13500	270 000,000	275 508.000	0,71	3,44
PANOBOIS 2001B 7 ans 31/05/2001	1000	20 000,000	20 707,200	0,05	0,41
PANOBOIS 2007 7ans 10/04/2008	1000	100 000,000	103 789,600	0,27	2,08
SELIMA CLUB 2002 B 7ans 19/06/2003	2000	80 000,000	82 577,600	0,21	1,38
SEPCM 2002 7ans 01/04/2003	5000	142 875,000	149 331,000	0,39	2,99
SKANES 2003 7ans 19/06/2003	1500	90 000,000	92 917,200	0,24	1,55
SOTUVER 2002 7ans 20/02/2002	2000	200 000,000	209 670,400	0,54	3,49
TUNISIE LEASING 2003-1 5 ans 30/01/2004	2500	50 000,000	52 717,911	0,14	0,53
TUNISIE LEASING 2007-1 5 ans 27/12/2007	1500	120 000,000	120 085,200	0,31	0,80
TUNISIE LEASING 2007-2 5 ans 28/01/2008	5000	500 000,000	524 080,000	1,35	3,49
TUNISIE LEASING 2008-1 5 ans 30/06/2008	3000	300 000,000	307 908,000	0,79	2,05
TUNISIE LEASING 2008-2 5 ans 27/11/2008	8000	800 000,000	803 987,200	2,07	5,36
TUNISIE LEASING 2008-3 5 ans 27/01/2009	5000	500 000,000	502 920,548	1,30	3,35
TOUTA 2002 A 7ans 25/09/2002	1000	20 000,000	20 322,400	0,05	0,34
UNIFACTOR 2005/1 5 ans 01/09/2005	5000	200 000,000	203 476,000	0,52	1,02
UTL 2004 7ans 31/03/2005	1000	80 000,000	83 388,000	0,22	0,83

WIFACK LEASING 2006/1 5ans 30/06/2006	500	30 000,000	30 790,800	0,08	0,62
Titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		17 764 500,000	18 306 982,534	47,23	
BTA Mars 2012	5500	5 467 500,000	5 680 927,092	14,66	
BTA Mars 2009	800	794 500,000	831 421,291	2,14	
BTA Avril 2014	500	517 000,000	537 808,688	1,39	
BTA Juillet 2017	7000	6 954 500,000	7 135 944,855	18,41	
BTA Octobre 2013	2000	1 951 000,000	1 975 229,307	5,10	
BTA Avril 2010	2000	2 080 000,000	2 145 651,301	5,54	
TOTAL		25 376 501,348	26 080 100,655	67,28	

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition
Acquisitions	
Actions	514 585,000
Obligations	5 710 000,000
Total :	6 224 585,000

Les sorties en portefeuille titres au cours de l'exercice 2008 se détaillent ainsi :

	coût d'acquisition	prix de cession	plus ou moins valeurs réalisées
Obligations	1 981 500,000	2 020 000,000	38 500,000

4.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 285 558,793 Dinars au 31/12/2008, contre 943 683,773 Dinars au 31/12/2007 :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Dividendes		
des titres OPCVM	45 030,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
revenus des obligations		
intérêts	298 216,373	267 254,348
revenus des BTA		
intérêts	942 312,420	676 429,425
Total :	1 285 558,793	943 683,773

4.3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 4 803 393,075 Dinars :

Désignation des titres	Date d'acquisition	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% A.Net
Bons du trésor Court Terme				3 794 872,385	3 824 783,218	9,87

BTCT Ech 27/10/09	21/10/2008	ETAT	1000	948 487,387	956 149,653	2,47
BTCT Ech 27/10/09	21/10/2008	ETAT	1000	948 301,999	955 990,617	2,47
BTCT Ech 27/10/09	21/10/2008	ETAT	1000	948 672,846	956 308,741	2,47
BTCT Ech 27/10/09	28/10/2008	ETAT	1000	949 410,153	956 334,207	2,47
Billets de trésorerie				966 926,303	978 609,857	2,52
CIL Ech 22/06/09	25/09/2008	CIL	1	966 926,303	978 609,857	2,52
TOTAL				4 761 798,688	4 803 393,075	12,39

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 613 741,355 Dinars, contre 795 407,957 Dinars au 31/12/2007 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Intérêts du compte à rendement optimum	337 852,687	133 455,472
Intérêts des billets de trésorerie	11 683,554	0,000
Intérêts sur compte à terme	0,000	83 784,648
Intérêts des bons du trésor court terme	264 205,114	578 167,837
Total :	613 741,355	795 407,957

4.5 Note sur les disponibilités

L'état de rapprochement bancaire du compte UIB 3500711913 fait ressortir, au 30 décembre 2008, les suspens suivants :

* 4 116 dinars : Ce montant correspond à des mouvements débiteurs effectués par l'UIB, sur le compte de l'Internationale Obligataire SICAV, le 22 février 2008. Aucun justificatif de ces mouvements n'est disponible au 30 septembre 2008.

* 722 dinars : Ce montant correspond à la souscription de Mme Azaiz comptabilisée le 15 avril 2008 mais qui n'est pas encore crédité chez l'UIB.

* 590 dinars : Ce montant correspond à des charges relatives à des commissions à titre de droits de garde prélevées par la banque. Aucune clause dans la convention conclue avec cette dernière ne prévoit le prélèvement de cette commission. A ce titre, l'Internationale Obligataire SICAV a adressé une réclamation à l'UIB, le 15 octobre 2008.

* 397 dinars : Ce montant a été crédité par l'UIB, en date du 03 juin 2008, et correspond à une erreur dans le règlement des dividendes de SITELEC.

4.6 Note sur le capital

Capital au 31-12-2007

Montant	39 659 900,000
Nombre de titres	396 599
Nombre d'actionnaires	336

Souscriptions réalisées

Montant	27 073 000,000
Nombre de titres émis	270 730
Nombre d'actionnaires	58

Rachats effectués

Montant	30 243 300,000
Nombre de titres rachetés	302 433
Nombre d'actionnaires	52

Capital au 31/12/2008

Montant	36 489 600,000
Nombre de titres	364 896
Nombre d'actionnaires	342

Régularisation des sommes non

<u>distribuables</u>	-61 433,205
----------------------	-------------

<u>Résultat non distribuable</u>	26 544,333
----------------------------------	------------

<u>Résultat non distribuable exercice clos</u>	758 698,033
--	-------------

Capital 37 213 409,161

4.7 Note sur le passifOpérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 529,549 contre 52 373,267 au 31/12/2007 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire à payer	529,549	52 373,267
Total	529,549	52 373,267

Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 170 052, 978 contre 113 712, 933 au 31/12/2007 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes à payer sur exercice 2000	4 779,450	4 779,450
Dividendes à payer sur exercice 2001	10 203,375	10 203,375
Dividendes à payer sur exercice 2002	3 857,324	3 857,324
Dividendes à payer sur exercice 2003	6 020,960	6 224,240
Dividendes à payer sur exercice 2004	8 523,900	8 533,350
Dividendes à payer sur exercice 2005	15 316,785	22 471,020
Dividendes à payer sur exercice 2006	17 203,890	45 250,260
Dividendes à payer sur exercice 2007	72 424,080	0,000
Redevance CMF à payer	3 282,017	3 693,914
Honoraires Commissaire aux comptes à payer	10 000,000	8 700,000
Jetons de présence à payer	6 000,000	0,000
Etat retenue à la source	7 367,981	0,000
Intérêts perçus d'avance	4 772,603	0,000
TCL à payer	300,613	0,000

Total	170 052,978	113 712,933
--------------	--------------------	--------------------

4.8 Note sur les charges de gestion

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 210 107,816 contre 201 091,044 au 31/12/2007 :

Désignation	2008	2007
Frais de gestion	200 107,816	191 091,044
Frais de dépositaire	10 000,000	10 000,000
Total	210 107,816	201 091,044

4.9 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 76 353,001 contre 57 876,279 au 31/12/2007 :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Taxe sur les collectivités locales	4 124,561	3 338,154
Jetons de présence	12 000,000	5 000,000
Charges diverses	2 298,739	2 620,623
Redevance CMF	40 026,459	38 217,502
Indemnités Président du Conseil	5 647,057	0,000
Honoraires Commissaire aux comptes	12 256,185	8 700,000
Total	76 353,001	57 876,279

5. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion d'Internationale Obligataire Sicav est confiée à l'Intermédiaire International. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, l'Intermédiaire International perçoit une rémunération de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'Union Internationale de Banques assure les fonctions de dépositaire pour la société Internationale Obligataire Sicav. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société Internationale Obligataire Sicav
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'Union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille Dinars.